

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue du Lac Léman, immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire en date du 25 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Said MALLEK.

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre <u>2022</u>	31 Décembre <u>2021</u>
ACTIFS			
	Notes		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	16 830 476	17 410 026
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	504 609 086	515 463 141
Portefeuille-titres de placement	6	28 875 998	34 814 093
Portefeuille d'investissement	7	12 269 241	10 759 953
Valeurs Immobilisées	8	22 057 005	22 284 132
Autres actifs	9	5 035 910	6 282 814
TOTAL DES ACTIFS		<u>589 677 715</u>	<u>607 014 159</u>
PASSIFS			
	Notes		
Concours bancaires	10	775 398	1 903
Dettes envers la clientèle	11	6 463 206	7 362 540
Emprunts et dettes rattachées	12	421 465 828	451 374 510
Fournisseurs et comptes rattachés	13	78 005 827	68 389 338
Autres passifs	14	8 220 024	8 896 479
TOTAL DES PASSIFS		<u>514 930 283</u>	<u>536 024 770</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		9 371 321	9 000 873
Actions propres		(404 890)	(404 890)
Résultats reportés		4 688 686	3 263 397
Résultat de l'exercice		6 092 315	4 130 009
Total des capitaux propres	15	<u>74 747 432</u>	<u>70 989 389</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>589 677 715</u>	<u>607 014 159</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2022
(Exprimé en dinars)

	31 Décembre <u>2022</u>	31 Décembre <u>2021</u>
ENGAGEMENTS DONNES	132 355 261	121 979 842
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	46 045 290	46 580 163
Garanties réelles	8 000 000	8 000 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	78 309 971	67 399 679
 ENGAGEMENTS RECUS	 537 347 247	 535 560 083
Cautions Reçues	433 236 563	434 206 961
Garanties Reçues	970 000	1 306 570
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	103 140 684	100 046 551
 ENGAGEMENTS RECIPROQUES	 33 573 168	 45 720 456
Emprunts obtenus non encore encaissés	32 746 168	45 249 838
Effets escomptés sur la clientèle	827 000	470 618

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	72 258 376	71 196 089
Intérêts et charges assimilées	17	(38 318 695)	(41 262 528)
Produits des placements	18	1 374 229	628 220
Autres produits d'exploitation	19	109 154	36 789
Produits nets		<u>35 423 064</u>	<u>30 598 569</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	10 970 064	9 257 720
Dotations aux amortissements	21	1 366 784	1 120 843
Autres charges d'exploitation	22	4 333 972	4 538 132
Total des charges d'exploitation		<u>16 670 819</u>	<u>14 916 695</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>18 752 245</u>	<u>15 681 874</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	9 690 388	10 747 947
Dotations nettes aux autres provisions	24	165 670	262 439
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>8 896 187</u>	<u>4 671 488</u>
Autres pertes ordinaires	25	(5 073)	(167 750)
Autres gains ordinaires	26	210 649	1 443
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>9 101 763</u>	<u>4 505 181</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(2 700 787)	(345 553)
Contribution sociale de solidarité	27	(308 661)	(29 619)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>6 092 315</u>	<u>4 130 009</u>
Résultat par action		0,558	0,378

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	441 373 960	429 517 299
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(345 680 516)	(271 650 545)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(14 790 712)	(12 721 690)
Intérêts payés	31	(38 988 312)	(39 885 039)
Impôts et taxes payés	32	(17 041 685)	(24 223 886)
Autres flux liés à l'exploitation	37	7 680 037	(6 165 251)
		<u>32 552 771</u>	<u>74 870 890</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(1 081 197)	(1 195 247)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	149 412	1 604
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(1 509 288)	-
		<u>(2 441 074)</u>	<u>(1 193 644)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres		-	(1 011)
Dividendes et autres distributions	36	(2 333 112)	(72 956)
Encaissements provenant des emprunts	12	280 717 951	284 093 091
Remboursements d'emprunts	12	(309 849 581)	(359 634 644)
		<u>(31 464 742)</u>	<u>(75 615 519)</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(1 353 045)</u>	<u>(1 938 273)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	17 408 123	19 346 396
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	16 055 078	17 408 123

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2022	2021		2022	2021		2022	2021
Intérêts de leasing	67 394 136	66 302 483	Intérêts et charges assimilés	38 318 695	41 262 528			
Intérêts de retard	3 160 754	2 691 172						
Variation des produits réservés	(140 899)	111 491						
Produits accessoires	1 844 386	2 090 943						
Autres produits d'exploitation	109 154	36 789						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>72 367 530</u>	<u>71 232 877</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>38 318 695</u>	<u>41 262 528</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>34 048 835</u>	<u>29 970 349</u>
Marge commerciale (PNB)	34 048 835	29 970 349	Autres charges d'exploitation	3 838 906	3 134 788			
<u>Sous total</u>	<u>34 048 835</u>	<u>29 970 349</u>		<u>3 838 906</u>	<u>3 134 788</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>30 209 930</u>	<u>26 835 562</u>
Valeur Ajoutée brute	30 209 930	26 835 562	Impôts et taxes	495 066	1 403 344			
Produits des placements	1 374 229	628 220	Charges de personnel	10 970 064	9 257 720			
<u>Sous total</u>	<u>31 584 159</u>	<u>27 463 781</u>	<u>Sous total</u>	<u>11 465 129</u>	<u>10 661 065</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>20 119 029</u>	<u>16 802 717</u>
Excédent brut d'exploitation	20 119 029	16 802 717	Dotations aux amortissements et aux résorptions	1 366 784	1 120 843			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	7 375 035	4 976 014	- Pour dépréciation des créances	14 596 472	15 328 271			
- pour dépréciation des actions cotées	45 049	13 423	- Collectives	1 160 824	395 690			
- Pour dépréciation des comptes d'actifs	-	151 840	- Pour dépréciation des titres	40 643	45 861			
- Suite à la radiation de créances	14 177 268	-	- Pour risques et charges	170 076	200 000			
- Pour divers risques et charges	79 657	-	- Des autres actifs	-	181 840			
			Redressement social	79 657	-			
Autres produits ordinaires	210 649	1 443	Créances Abandonnées	1 219 847	-			
			Créances radiées	14 265 548	-			
			Autres pertes ordinaires	5 073	167 750			
			Impôts sur les bénéfiques	2 700 787	345 553			
			Contribution sociale de solidarité	308 661	29 619			
<u>Sous total</u>	<u>42 006 688</u>	<u>21 945 436</u>	<u>Sous total</u>	<u>35 914 373</u>	<u>17 815 428</u>	<u>Résultat net</u>	<u>6 092 315</u>	<u>4 130 009</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles émises au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription. Elles portent jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves prélevées sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease est porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles portent jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease est ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2022, à 55.000.000 Dinars composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ; et
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2022, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

3-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,

- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

3-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Le regroupement des engagements classés A et B1 par secteur d'activité :

- a. Agences de location de voitures ;
- b. Agences de voyage ;
- c. Agriculture ;
- d. Autres industries ;
- e. Autres Services ;
- f. BTP ;
- g. Commerce ;
- h. Industries Agroalimentaires ;
- i. Industries mécaniques et électriques ;
- j. Industries pharmaceutiques ;
- k. Oléifacteurs ;
- l. Promotion immobilière ;
- m. Santé ;
- n. Télécom et TIC ;
- o. Tourisme.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2021 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $(N-1)$ du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N) .
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » suivants :

Groupe de contreparties	Δ _{gi}
Agence de location de voitures	7,50%
Agences de voyage	7,75%
Agriculture	6,00%
Autres industries	4,00%
Autres services	3,25%
BTP	5,00%
Commerce	2,00%
Industries agroalimentaires	2,25%
Industries mécaniques et électriques	4,50%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Oléifacteurs	2,25%
Promotion immobilière	5,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Tourisme	9,00%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2015-2021 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- TP_{gi}(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Il est à noter que les TP_{gi} historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM_{gi} » observés durant la période retenue (2016-2021), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR_{gi} » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2023-02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : $\sum_{i=1}^n PCgi$

3-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Banques	16 829 095	17 407 825
- Caisses	1 381	2 201
<u>Total</u>	<u>16 830 476</u>	<u>17 410 026</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
Créances sur contrats mis en force	552 257 789	570 448 060
Encours financiers	507 688 683	510 500 419
Impayés	47 889 779	61 433 308
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	176 921	735 491
Intérêts échus différés	(3 555 201)	(2 831 702)
Valeurs à l'encaissement	57 607	610 544
Créances sur contrats en instance de mise en force	3 421 477	1 739 369
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>555 679 265</u>	<u>572 187 429</u>
<u>A déduire couverture</u>		
Provisions pour dépréciation des encours	(11 590 526)	(13 330 369)
Provisions pour dépréciation des impayés	(29 318 563)	(33 945 952)
Provisions collectives	(6 229 358)	(5 068 534)
Provisions additionnelles	(239 415)	(88 280)
Produits réservés	(3 692 317)	(4 291 153)
Total net des créances leasing	<u>504 609 086</u>	<u>515 463 141</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2021	<u>512 239 788</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	303 591 293
- Relocations	18 935 853
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(285 445 503)
- Relocations	(15 190 821)
- Abandon de créances	(11 571)
- Cessions à la valeur résiduelle	(519 409)
- Cessions anticipées	(16 557 025)
- Radiation de créances	(5 932 446)
<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	<u>511 110 159</u>

5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Créance à plus de cinq ans		578 426	2 308 628
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		323 019 868	328 753 245
- Créance à moins d'un an		270 580 008	259 566 567
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	594 178 302	590 628 440
- Revenus à plus de cinq ans		247 545	429 868
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		49 182 406	47 029 530
- Revenus à moins d'un an		53 710 733	52 587 154
Total des produits financiers non acquis	(2)	103 140 684	100 046 551
- Valeurs résiduelles	(3)	5 193 906	5 677 979
- Contrats suspendus	(4)	11 457 159	14 240 551
- Contrats en cours	(5)	3 421 477	1 739 369
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	511 110 159	512 239 788

5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

5.2.1 Analyse par secteur d'activité

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Bâtiment et travaux publics		53 032 238	64 773 274
- Industrie		60 157 273	63 260 439
- Tourisme		95 375 853	81 257 914
- Commerce et services		234 511 043	234 182 631
- Agriculture		68 033 752	68 765 530
	Total	511 110 159	512 239 788

5.2.2 Analyse par type de matériel

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Equipements		25 075 142	34 427 179
- Matériel roulant		420 594 288	399 240 110
- Matériel spécifique		45 673 190	53 298 081
	Sous Total	491 342 620	486 965 369
- Immobilier		19 767 540	25 274 418
	Total	511 110 159	512 239 788

5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Clients ordinaires (1)		20 541 120	30 857 161
Inférieur à 1 mois		6 848 354	9 918 252
Entre 1 à 3 mois		6 685 234	8 371 914
Entre 3 et 6 mois		2 622 486	2 476 176
Entre 6 mois et 1 année		1 668 448	2 474 164
Supérieur à 1 année		2 716 597	7 616 654
Clients litigieux (2)		27 348 659	30 576 146
	Total (1)+(2)	47 889 779	61 433 308

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	431 353 791	51 377 523	4 397 486	1 824 247	18 735 635	507 688 683
Impayés	2 249 044	8 761 135	1 513 488	2 186 769	33 179 343	47 889 779
Contrats en instance de mise en force	3 421 477	-	-	-	-	3 421 477
CREANCES LEASING	437 024 312	60 138 659	5 910 973	4 011 016	51 914 979	558 999 939
Avances reçues (*)	(6 301 584)	-	(46)	-	(155 575)	(6 457 206)
ENCOURS GLOBAL	430 722 727	60 138 659	5 910 927	4 011 016	51 759 403	552 542 733
ENGAGEMENTS HORS BILAN	45 877 123	168 167	-	-	-	46 045 290
TOTAL ENGAGEMENTS	476 599 850	60 306 826	5 910 927	4 011 016	51 759 403	598 588 023
Produits réservés	-	-	(199 855)	(213 294)	(3 279 168)	(3 692 317)
Provisions sur encours financiers	-	-	(87 695)	(85 799)	(11 417 032)	(11 590 526)
Provisions sur impayés	-	-	(446 904)	(1 002 941)	(27 868 718)	(29 318 563)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(239 415)	(239 415)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(734 454)	(1 302 034)	(42 804 333)	(44 840 821)
ENGAGEMENTS NETS	476 599 850	60 306 826	5 176 473	2 708 983	8 955 070	553 747 202
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,99%	0,67%	8,65%	
			10,30%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2021			12,90%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			12,43%	32,46%	82,70%	
			72,70%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021			65,34%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Actions cotées	1 458 028	1 317 347
- Certificats de dépôts	27 500 000	33 500 000
- Titres SICAV	77 130	160 311
Total brut	29 035 157	34 977 658
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(159 159)	(163 566)
Total net	28 875 998	34 814 093

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,903	(78 483)	0,046%
SAH	35 069	1,000	5,130	179 902	9,065		0,058%
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	6,949	(33 519)	0,087%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	12,827	(31 609)	0,064%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	5,255	(15 547)	0,033%
ASSURANCES MAGHREBIA	2 535	10,000	55,500	140 693	56,299		0,056%
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	41 121	1,000	6,080	250 016	6,200		0,164%
Total				1 458 028		(159 159)	

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
FIDELITY SICAV PLUS	723	106,680	77 130

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Titres de participation	9 688 129	8 178 841
- Titres immobilisés	2 581 112	2 581 112
Total	12 269 241	10 759 953

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<u>Solde au 31 Décembre 2021</u>	8 178 841	8 178 841	-
Additions de la période			
- Société "NIDA"	1 509 288	1 509 288	-
<u>Solde au 31 Décembre 2022</u>	9 688 129	9 688 129	-

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2022 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 (*)	2010-2012
- Société NIDA	35,56%	5 867 484	1	6 248 629 (**)	2010-2013-2014-2016-2022
Total				9 688 129	

(*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(**) L'acquisition des actions de la société NIDA SA a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinars par action, 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action et 754.644 actions au prix de 2 dinars par action. Ensuite, NIDA SA a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.173.498 actions gratuites.

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2022 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100,000	100,000	500 000	2016
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	41,00%	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2019
Total					2 581 112	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	715 877	19 056	2 600	-	(275 089)	462 444	659 610	29 118	(250)	-	(275 089)	413 389	-	49 055
Logiciels en cours		34 293	-	-	-	-	34 293	-	-	-	-	-	-	-	34 293
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		686 542	14 399	(2 600)	-	-	698 341	-	-	-	-	-	-	-	698 341
Total des immobilisations incorporelles		1 436 712	33 455	-	-	(275 089)	1 195 078	659 610	29 118	(250)	-	(275 089)	413 389	-	781 689
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	4% & 5%	11 458 286	-	-	-	-	11 458 286	1 858 378	511 238	-	-	-	2 369 616	-	9 088 670
Matériel de transport	20,0%	1 224 115	574 890	-	(197 086)	-	1 601 919	626 038	232 453	-	(146 998)	-	711 493	-	890 427
Equipements de bureau	10,0%	1 208 863	25 589	2 523	(48 140)	(10 224)	1 178 612	699 573	67 426	-	(40 172)	(8 977)	717 850	-	460 762
Matériel informatique	33,3%	816 737	94 602	1 620	-	(229 658)	683 300	734 781	53 359	-	-	(229 076)	559 064	-	124 236
Installations générales	10,0%	2 849 678	48 150	746	-	(16 027)	2 882 547	658 526	260 555	250	-	(14 368)	904 963	-	1 977 584
Autres matériels	10,0%	102 930	-	(3 813)	-	-	99 117	51 354	2 635	-	-	-	53 990	-	45 127
Immobilisations en cours		2 480 876	118 217	11 434	-	-	2 610 528	-	-	-	-	-	-	-	2 610 528
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		324 055	96 298	(12 510)	-	-	407 843	-	-	-	-	-	-	-	407 843
Total des immobilisations corporelles		26 385 681	957 746	-	(245 226)	(255 909)	26 842 292	4 628 650	1 127 666	250	(187 170)	(252 420)	5 316 976	250 000	21 275 316
TOTAUX		27 822 392	991 202	-	(245 226)	(530 999)	28 037 370	5 288 260	1 156 784	-	(187 170)	(527 509)	5 730 365	250 000	22 057 005

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Charges reportées	1 315 661	1 714 607
- Dépôts et cautionnements versés	62 367	59 600
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	112 652
- Prêts au personnel	1 797 622	1 800 622
- Personnel, avances et acomptes	92 012	47 903
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés	-	1 168 279
- Etat, crédit de TVA	577 008	-
- Etat, compte d'attente TVA	1 035 371	1 174 193
- Compte courant "AMILCAR LLD"	-	250 000
- Produits à recevoir des tiers	42 618	22 553
- Débiteurs divers	46 107	49 492
- Charges constatées d'avances	167 083	83 003
<u>Total brut</u>	<u>5 235 999</u>	<u>6 482 903</u>
A déduire :		
- Provisions	(200 089)	(200 089)
<u>Montant net</u>	<u>5 035 910</u>	<u>6 282 814</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 31 DECEMBRE 2022
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	675 567	-	675 567	675 567	-	675 567	-
Charges à répartir	33%	368 279	-	368 279	158 279	210 000	368 279	-
Frais d'émission des emprunts	(a)	8 527 336	555 671	9 083 007	7 022 729	744 618	7 767 347	1 315 661
TOTAUX		9 571 182	555 671	10 126 853	7 856 575	954 618	8 811 193	1 315 661

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir. Cette dernière rubrique (charges à répartir) présente les dépenses engagées pour la transformation en banque digitale.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 744.618 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Banques, découverts	775 398	1 903
<u>Total</u>	<u>775 398</u>	<u>1 903</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	6 457 206	7 356 540
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>6 463 206</u>	<u>7 362 540</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Banques locales	174 210 202	193 604 356
- Banques étrangères	52 933 686	41 758 962
- Emprunts obligataires	169 264 680	190 148 680
- Certificats de dépôt	12 000 000	12 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>408 408 568</u>	<u>437 511 998</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 670 086	1 919 320
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	893 513	896 533
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 557 021	11 177 708
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(63 359)	(131 048)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>13 057 260</u>	<u>13 862 512</u>
<u>Total</u>	<u>421 465 828</u>	<u>451 374 510</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAUX DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Écart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2021	2022		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT</u>											
Certificats de dépôt	12 000 000	Remboursement après 30, 90, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	12 000 000	85 500 000	(85 500 000)	-	-	-	12 000 000	-	12 000 000
<u>Total des certificats de dépôts</u>			12 000 000	85 500 000	(85 500 000)		-	-	12 000 000	-	12 000 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>											
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 760 000	-	(3 760 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2015/2 SUB	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 897 000	-	(3 897 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	9 332 000	-	(4 666 000)	-	-	-	4 666 000	-	4 666 000
HL 2016/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	11 122 000	-	(5 561 000)	-	-	-	5 561 000	-	5 561 000
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	10 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	11 621 680	-	(5 000 000)	-	-	-	6 621 680	3 310 840	3 310 840
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	27 412 000	-	(8 000 000)	-	-	-	19 412 000	11 412 000	8 000 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	10 780 000	-	(4 000 000)	-	-	-	6 780 000	2 780 000	4 000 000
HL 2018/2	30 000 000	Annuellement (2020-2026)	13 224 000	-	(3 100 000)	-	-	-	10 124 000	7 024 000	3 100 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	Annuellement (2021-2025)	32 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	24 000 000	16 000 000	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	30 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
HL 2021/1 SUB	15 000 000	Annuellement (2022-2028)	15 000 000	-	(2 400 000)	-	-	-	12 600 000	10 200 000	2 400 000
HL 2022/1	30 000 000	Annuellement (2023-2029)	-	30 000 000	-	-	-	-	30 000 000	26 650 000	3 350 000
HL 2022 SUB	10 500 000	Annuellement (2023-2027)	-	10 500 000	-	-	-	-	10 500 000	8 400 000	2 100 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			190 148 680	40 500 000	(61 384 000)	-	-	-	169 264 680	112 776 840	56 487 840
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>											
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	1 427 807	-	(856 634)	-	-	-	571 173	-	571 173
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	8 000 000	-	(1 333 334)	-	-	-	6 666 666	5 333 332	1 333 334
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	5 777 778	-	(888 888)	-	-	-	4 888 890	4 000 002	888 888
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	1 714 286	-	(428 572)	-	-	-	1 285 715	857 143	428 572
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	Semestriellement (2019-2023)	9 846 000	-	(6 564 000)	88 466	(5 487)	(54 779)	3 310 200	-	3 310 200
KFW 12 MEUR (2021)	36 211 042	Semestriellement (2024-2030)	14 993 091	21 217 951	-	-	-	-	36 211 042	36 211 042	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			41 758 962	21 217 951	(10 071 428)	88 466	(5 487)	(54 779)	52 933 686	46 401 519	6 532 167
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>											
BARAKA 5 MDT (2017-1)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	586 802	-	(586 802)	-	-	-	-	-	-
BARAKA 5 MDT (2017-2)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	586 802	-	(586 802)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 7MDT (2017)	7 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 238 063	-	(1 238 063)	-	-	-	-	-	-
BT 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	500 000	-	(500 000)	-	-	-	-	-	-
BTL 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	300 000	-	(300 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	881 018	-	(881 018)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	527 639	-	(527 639)	-	-	-	-	-	-

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2021	2022		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
ATB 3MDT (2017)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	600 000	-	(600 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 20MDT (2017)	20 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	3 495 869	-	(3 495 869)	-	-	-	-	-	-
BH 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	1 158 457	-	(1 158 457)	-	-	-	-	-	-
STB BANK 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 500 000	-	(1 500 000)	-	-	-	-	-	-
AMENBANK 5 MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	1 749 617	-	(1 139 863)	-	-	609 754	-	609 754	-
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	Trimestriellement (2018-2025)	2 584 622	-	(659 210)	-	-	1 925 412	1 205 615	719 797	-
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	Trimestriellement (2018-2025)	2 587 615	-	(659 028)	-	-	1 928 587	1 208 215	720 373	-
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	1 749 999	-	(333 334)	-	-	1 416 665	1 083 332	333 334	-
BT 5MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	1 250 000	-	(1 000 000)	-	-	250 000	-	250 000	-
AMEN 1MDT (2018)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	369 441	-	(240 242)	-	-	129 199	-	129 199	-
AMEN 2MDT (2018)	2 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	851 902	-	(468 965)	-	-	382 937	-	382 937	-
AMEN 1MDT (2018-2)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	385 205	-	(250 505)	-	-	134 700	-	134 700	-
AMEN 1MDT (2019)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	403 403	-	(262 346)	-	-	141 057	-	141 057	-
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2019-2024)	4 655 773	-	(1 383 967)	-	-	3 271 806	1 725 999	1 545 808	-
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	3 250 000	-	(1 000 000)	-	-	2 250 000	1 250 000	1 000 000	-
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	3 500 000	-	(1 000 000)	-	-	2 500 000	1 500 000	1 000 000	-
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2020-2025)	34 267 132	-	(9 928 465)	-	-	24 338 667	13 316 051	11 022 616	-
BT 0,479 130 (2020)	479 130	Trimestriellement (2020-2022)	212 945	-	(212 945)	-	-	-	-	-	-
BT 0,307 189 (2020)	307 189	Trimestriellement (2020-2022)	136 524	-	(136 524)	-	-	-	-	-	-
BT 0,303 296 (2020)	303 296	Trimestriellement (2020-2022)	134 796	-	(134 796)	-	-	-	-	-	-
BT 0,292 184 (2020)	292 184	Trimestriellement (2020-2022)	129 859	-	(129 859)	-	-	-	-	-	-
Amen 2,5MDT 2020	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	1 529 741	-	(848 390)	-	-	681 351	-	681 351	-
Amen 2,5MDT -2 2020	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	1 530 338	-	(848 733)	-	-	681 605	-	681 605	-
BT 0,285317 (2020)	285 317	Mensuellement (2020-2022)	114 122	-	(114 122)	-	-	-	-	-	-
BT 0,306995 (2020)	306 995	Trimestriellement (2020-2022)	136 440	-	(136 440)	-	-	-	-	-	-
BT 0,325889 (2020)	325 889	Trimestriellement (2020-2022)	144 839	-	(144 839)	-	-	-	-	-	-
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	30 000 000	-	(8 000 000)	-	-	22 000 000	14 000 000	8 000 000	-
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	Trimestriellement (2020-2025)	697 500	-	(186 000)	-	-	511 500	325 500	186 000	-
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 950 000	-	(520 000)	-	-	1 430 000	910 000	520 000	-
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	Trimestriellement (2020-2025)	285 000	-	(76 000)	-	-	209 000	133 000	76 000	-
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	Trimestriellement (2020-2025)	675 000	-	(180 000)	-	-	495 000	315 000	180 000	-
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	Trimestriellement (2020-2025)	986 842	-	(263 158)	-	-	723 684	460 526	263 158	-
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	Trimestriellement (2020-2025)	592 105	-	(157 895)	-	-	434 211	276 316	157 895	-
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	Trimestriellement (2020-2025)	2 568 947	-	(685 053)	-	-	1 883 895	1 198 842	685 053	-
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	Mensuellement (2022-2026)	10 000 000	-	(1 633 910)	-	-	8 366 090	6 564 786	1 801 304	-
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	Mensuellement (2022-2026)	25 000 000	-	(5 000 000)	-	-	20 000 000	15 000 000	5 000 000	-
CITIBANK	43 500 000	Crédit relais	38 800 000	98 500 000	(93 800 000)	-	-	43 500 000	-	43 500 000	-
ABC	9 000 000	Crédit relais	9 000 000	9 000 000	(9 000 000)	-	-	9 000 000	-	9 000 000	-
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	Trimestriellement (2022-2027)	-	5 000 000	(400 173)	-	-	4 599 827	3 740 221	859 606	-
STB 5MDT (2022)	5 000 000	Mensuellement (2022-2027)	-	5 000 000	(500 000)	-	-	4 500 000	3 500 000	1 000 000	-
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	Mensuellement (2022-2027)	-	1 000 000	(84 746)	-	-	915 254	711 864	203 390	-
BIAT 25MDT (2022 - 2)	15 000 000	Mensuellement (2023-2027)	-	15 000 000	-	-	-	15 000 000	12 626 768	2 373 232	-
<u>Total des crédits des banques locales</u>			193 604 356	133 500 000	(152 894 154)	-	-	174 210 202	81 052 036	93 158 166	-
<u>Total général</u>			437 511 998	280 717 951	(309 849 581)	88 466	(5 487)	(54 779)	408 408 568	240 230 394	168 178 173

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	351 669	291 288
<u>Sous total</u>	<u>351 669</u>	<u>291 288</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs, retenue de garantie	70 206	152 499
- Fournisseurs, Assurances décennales	2 651	10 354
<u>Sous total</u>	<u>72 857</u>	<u>162 852</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	683 877	273 447
- Effets à payer	76 889 594	67 653 920
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>77 581 301</u>	<u>67 935 197</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>78 005 827</u>	<u>68 389 338</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Personnel, rémunérations dues	300	1 608
- Personnel, provisions pour congés payés	282 597	355 169
- Personnel, autres charges à payer	650 000	-
- Etat, retenues sur salaires	393 751	210 344
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	655 928	361 850
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	8 167	6 700
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	5 500	11 500
- Etat, TVA à payer	-	1 801 440
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 27)	1 329 395	-
- Etat, contribution sociale de solidarité (voir note 27)	308 661	29 619
- Etat, autres impôts et taxes à payer	229 429	172 171
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	8 478	10 655
- Produits constatés d'avance	133 561	71 929
- Dettes fiscales	1 298 023	2 596 045
- CNSS	591 485	428 459
- CAVIS	116 996	64 947
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	65 195	91 803
- Actionnaires, dividendes à payer	1 222	63
- Crédoeurs divers	329 225	298 922
- Prestataires Assurances	18 181	18 181
- Diverses Charges à payer	681 770	1 260 353
- Ecart de conversion (voir note 12)	5 487	88 466
- Provisions pour risques et charges	1 106 674	1 016 254
<u>Total</u>	<u>8 220 024</u>	<u>8 896 479</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	4 472 033	4 102 363
- Réserve spéciale pour réinvestissement		4 887 979	4 887 979
- Réserve pour fonds social		778	-
- Actions propres	(C)	(404 890)	(404 890)
- Complément d'apport		10 532	10 532
- Résultats reportés		4 688 686	3 263 397
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>	(D)	<u>68 655 117</u>	<u>66 859 380</u>
Résultat de l'exercice (1)		6 092 315	4 130 009
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(F)	<u>74 747 432</u>	<u>70 989 389</u>
Nombre d'actions (2)	(E)	10 925 248	10 925 255
Résultat par action (1) / (2)		0,558	0,378

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 juin 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Aucun mouvement n'a été enregistré sur cette rubrique en 2022.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(D) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 3.563.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	2 887 979
- Résultats reportés	675 392

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2022
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2020	55 000 000	3 930 605	4 887 979	72 956	7 426 599	(403 879)	10 532	(3 991 443)	66 933 347
Affectation approuvée par l'A.G.O du 27 avril 2021		171 758			(4 163 201)			3 991 443	-
Rachat d'actions propres						(1 011)			(1 011)
Prélèvement sur fonds social				(72 956)					(72 956)
Résultat de l'exercice 2021								4 130 009	4 130 009
Solde au 31 Décembre 2021	55 000 000	4 102 363	4 887 979	-	3 263 397	(404 890)	10 532	4 130 009	70 989 389
Affectation approuvée par l'A.G.O du 26 Avril 2022		369 670		150 000	3 610 339			(4 130 009)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021					(2 200 000)				(2 200 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					14 950				14 950
Prélèvement sur fonds social				(149 222)					(149 222)
Résultat de l'exercice 2022								6 092 315	6 092 315
Solde au 31 Décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	778	4 688 686	(404 890)	10 532	6 092 315	74 747 432

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Intérêts de leasing	67 394 136	66 302 483
- Intérêts de retard	3 160 754	2 691 172
- Préloyer	33 402	61 158
- Frais de dossier	472 161	468 889
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	526 242	536 177
- Frais de rejet	812 581	1 024 719
<u>Total des produits</u>	<u>72 399 275</u>	<u>71 084 598</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 328 345	1 716 773
Intérêts de retard antérieurs	65 459	136 978
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 380 797)	(1 667 933)
Intérêts de retard	(153 906)	(74 327)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(140 899)</u>	<u>111 491</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>72 258 376</u>	<u>71 196 089</u>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	496 259 868	549 821 098
. A la fin de la période	496 231 524	496 259 868
. Moyenne (A)	496 245 696	523 040 483
- Intérêts de la période (B)	67 394 136	66 302 483
- Taux moyen (B) / (A)	13,58%	12,68%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	17 522 057	20 504 180
- Intérêts des crédits des banques locales	16 143 593	16 003 560
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 663 539	2 020 049
- Intérêts des autres opérations de financement	1 358 074	1 937 330
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	744 618	943 742
<u>Total des charges financières des emprunts</u> (A)	<u>38 431 882</u>	<u>41 408 862</u>
- Intérêts des comptes courants	17 211	11 375
- Autres charges financières	(130 398)	(157 709)
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(113 187)</u>	<u>(146 334)</u>
<u>Total général</u>	<u>38 318 695</u>	<u>41 262 528</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	437 511 998	513 184 350
. A la fin de l'exercice	408 408 568	437 511 998
. Moyenne (B)	422 960 283	475 348 174
- Taux moyen (A) / (B)	9,09%	8,71%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dividendes	440 200	231 120
- Plus values sur cession des actions	1 937	-
- Plus values sur cession des titres SICAV	2 191	-
- Revenus des comptes créditeurs	236 858	161 869
- Revenus des certificats de dépôt	682 120	244 776
- Retenues à la source libératoires sur les certificats de dépôts	(17 982)	(38 567)
- Revenus des comptes courants associés	22 188	22 500
- Plus values latentes sur titres SICAV	969	772
- Jetons de présences reçus des filiales	5 750	5 750
<u>Total</u>	<u>1 374 229</u>	<u>628 220</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Produits locatifs	38 628	36 789
- Commissions d'assurance	70 526	-
<u>Total</u>	<u>109 154</u>	<u>36 789</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Salaires et complément de salaires	8 773 298	7 456 372
- Cotisations de sécurité sociale	1 602 963	1 267 221
- Autres charges sociales	593 802	534 127
<u>Total</u>	<u>10 970 064</u>	<u>9 257 720</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	29 118	39 292
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 127 666	1 081 551
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	210 000	-
<u>Total</u>	<u>1 366 784</u>	<u>1 120 843</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Achat de matières et fournitures	402 388	389 514
<u>Total des achats</u>	<u>402 388</u>	<u>389 514</u>
- Locations	334 139	328 922
- Entretiens et réparations	128 854	145 879
- Primes d'assurances	283 416	252 518
- Etudes, recherches et services extérieurs	-	1 351
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>746 408</u>	<u>728 670</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	718 069	443 726
- Publicités, publications, relations publiques	358 369	210 992
- Déplacements, missions et réceptions	159 402	159 058
- Frais postaux et de télécommunications	260 995	200 128
- Services bancaires et assimilés	226 887	267 168
- Autres	701 858	473 032
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 425 580</u>	<u>1 754 104</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	100 000	100 000
- Rémunération du comité d'audit	25 000	25 000
- Rémunération du comité de risques	25 667	25 000
- Jetons de présence	113 864	112 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>264 530</u>	<u>262 500</u>
- Contribution au budget de l'Etat	-	949 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	262 485	208 549
- T.C.L	173 641	181 191
- Droits d'enregistrement et de timbres	36 943	46 520
- Autres impôts et taxes	21 997	18 084
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>495 066</u>	<u>1 403 344</u>
<u>Total général</u>	<u>4 333 972</u>	<u>4 538 132</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	14 357 057	15 328 271
- Dotations aux provisions collectives	1 160 824	395 690
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(7 286 755)	(4 976 014)
- Dotation aux provisions additionnelles	239 415	-
- Créances abandonnées	1 219 847	-
- Créances radiées	14 265 548	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(13 437 534)	-
- Reprises de provisions additionnelles suite à la radiation de créances	(88 280)	-
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	(739 734)	-
<u>Total</u>	<u>9 690 388</u>	<u>10 747 947</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	-	181 840
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	40 643	45 861
- Dotations aux provisions pour risques et charges	170 076	200 000
- Redressement social	79 657	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	(79 657)	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des comptes d'actifs	-	(151 840)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(45 049)	(13 423)
<u>Total</u>	<u>165 670</u>	<u>262 439</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	904	-
- Pertes suite à des affaires contentieuses	-	165 509
- Pénalités	606	1 923
- Mise en rebut d'immobilisations	3 489	53
- Autres pertes ordinaires	74	266
<u>Total</u>	<u>5 073</u>	<u>167 750</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	92 259	1 375
- Encaissement sur affaire contentieuse	116 138	-
- Autres gains sur éléments exceptionnels	2 251	68
<u>Total</u>	<u>210 649</u>	<u>1 443</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
Résultat comptable	6 092 315	4 130 009
A réintégrer		
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	15 757 296	15 723 961
- Dotations aux provisions pour risques et charges	170 076	200 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	-	181 840
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres	40 643	45 861
- Provisions collectives excédentaires	797 252	-
- Reprises sur provisions fiscales	20 937 275	5 141 277
- Provisions fiscales 2019/2018 pour affaires en cours	7 454 313	4 375 292
- Retenues à la source libératoires	17 982	38 567
- Impôts sur les sociétés	2 700 787	345 553
- Contribution sociale de solidarité	308 661	29 619
- Diverses charges non déductibles	1 356 337	258 069
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	20 937 275	5 141 277
- Provisions fiscales 2019/2018 pour affaires en cours	7 454 313	4 375 292
- Produits des placements ayant subis des retenues à la source libératoires	89 911	244 776
- Reprise sur provision pour risques et charges	79 657	-
- Plus values latents sur titre SICAV	969	772
- Produits ayant déjà subis l'impôt	116 138	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des comptes d'actifs	-	151 840
- Dividendes	440 200	231 120
Bénéfice fiscal avant provisions	26 514 475	20 324 971
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	15 757 296	15 723 961
Provisions pour dépréciation de titres cotés	40 643	45 861
Bénéfice fiscal avant imputation des déficits reportés	10 716 536	4 555 149
Déduction des amortissements différés et déficits reportés		
- Déduction des déficits reportés	-	3 567 853
Bénéfice fiscal	10 716 536	987 296
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt	3 000 000	-
Bénéfice imposable	7 716 536	987 296
Impôt sur les sociétés au taux de 35% (minimum d'impôt 0,2% du CA TTC)	2 700 787	345 553
A imputer		
- Report d'impôt au titre de l'exercice précédent	1 168 279	1 426 054
- Retenues à la source	203 113	87 778
Impôt à payer (Report d'impôt)	1 329 396	(1 168 279)
Contribution sociale de solidarité	308 661	29 619

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	61 433 308	60 732 435
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(47 889 779)	(61 433 308)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	610 544	1 133 835
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(57 607)	(610 544)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(7 356 540)	(6 864 947)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	6 457 206	7 356 540
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 4	735 491	1 437 285
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 4	(176 921)	(735 491)
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(2 831 702)	(3 291 872)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	3 555 201	2 831 702
- TVA collectée		65 011 982	62 446 548
- TVA collectée sur avances et acomptes		138 822	(77 358)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	352 839 639	347 995 811
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	5 114 294	4 818 904
- Créances radiées	- Note 23	(14 265 548)	-
- Créances abandonnées	- Note 23	(1 219 847)	-
- Consolidation	- Note 4	-	(29 592)
- Encours financiers abandonnés	+ Note 4	11 571	-
- Encours financiers radiés	+ Note 4	5 932 446	-
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(3 745 032)	(3 691 910)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	519 409	277 828
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	16 557 025	17 221 433
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>441 373 960</u>	<u>429 517 299</u>

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	67 935 197	62 685 208
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(77 581 301)	(67 935 197)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	303 591 293	236 562 180
- TVA sur Investissements	+	51 729 328	40 346 104
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	11 500	3 750
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(5 500)	(11 500)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>345 680 516</u>	<u>271 650 545</u>

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(47 903)	(34 191)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	92 012	47 903
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(112 652)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	100 152	112 652
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(59 600)	(53 200)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	62 367	59 600
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(83 003)	(39 646)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	167 083	83 003
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	291 288	386 886
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(351 669)	(291 288)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	1 608	1 733
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(300)	(1 608)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	355 169	254 117
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(282 597)	(355 169)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	-	-
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(650 000)	-
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	210 344	175 093
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(393 751)	(210 344)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	361 850	545 546
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(655 928)	(361 850)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	428 459	383 312
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(591 485)	(428 459)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	64 947	54 205
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(116 996)	(64 947)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	91 803	41 255
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(65 195)	(91 803)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	1 260 353	833 121
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(681 770)	(1 260 353)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	460 100	588 164
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(463 100)	(402 748)
- TVA, payée sur biens et services	+	590 157	458 351
- Charges de personnel	+ Note 20	10 970 064	9 257 720
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	4 333 972	4 538 132
- Impôts et taxes	- Note 22	(495 066)	(1 403 344)
		<u>14 790 712</u>	<u>12 721 690</u>

Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

NOTE 31 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	555 671	451 523
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	6 700	38 091
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(8 167)	(6 700)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	11 177 708	10 018 917
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(10 557 021)	(11 177 708)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	2 815 852	3 140 971
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(2 563 599)	(2 815 852)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 12	(131 048)	(500 784)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 12	63 359	131 048
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	-	194 250
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	-	-
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	38 318 695	41 262 528
- Différence de change sur emprunts	Note 12	54 779	92 497
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(744 618)	(943 742)
		<u>38 988 312</u>	<u>39 885 039</u>

Intérêts payés

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ Note 14	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- Note 14	(1 329 395)	-
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 9	(1 168 279)	(1 426 054)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 9	-	1 168 279
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 14	-	5 000
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 14	-	-
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 14	29 619	300
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 14	(308 661)	(29 619)
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 14	-	10 888
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 14	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	172 171	115 975
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(229 429)	(172 171)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	10 655	14 034
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(8 478)	(10 655)
- TVA payée		15 070 945	21 471 370
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 14	2 596 045	3 894 068
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 14	(1 298 023)	(2 596 045)
- Impôts et taxes	+ Note 22	495 066	1 403 344
- Contribution sociale de solidarité	+ Note 27	308 661	29 619
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	2 700 787	345 553
		<u>17 041 685</u>	<u>24 223 886</u>

Impôts payés

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	33 455	31 980
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	957 746	998 158
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	162 852	327 962
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(72 857)	(162 852)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>		<u>1 081 197</u>	<u>1 195 247</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	- Note 25	(904)	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	58 056	228
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 8	3 489	53
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 25	(3 489)	(53)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	92 259	1 375
<u>Encaissements provenant de la cession</u>		<u>149 412</u>	<u>1 604</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Titres de participation acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	1 509 288	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>1 509 288</u>	<u>-</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dividendes	+ Note 15	2 200 000	-
- Dividendes sur actions propres	- Note 15	(14 950)	-
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	63	63
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(1 222)	(63)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 15	149 222	72 956
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>2 333 112</u>	<u>72 956</u>

NOTE 37 : Autres flux liés à l'exploitation

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	22 553	77 547
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(42 618)	(22 553)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	49 492	63 178
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(46 107)	(49 492)
- Placements en début de période	+ Note 6	34 977 658	28 317 347
- Placements en fin de période	- Note 6	(29 035 157)	(34 977 658)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	250 000	250 000
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	-	(250 000)
- Produits constaté d'avance en début de période	- Note 14	(71 929)	-
- Produits constaté d'avance en fin de période	+ Note 14	133 561	71 929
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(298 922)	(362 431)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	329 225	298 922
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(18 181)	(60 811)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	18 181	18 181
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	445 296	231 892
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	928 933	396 328
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	118 389	68
- Autres pertes ordinaires	- Note 24 & 25	(80 337)	(167 697)
		<u>7 680 037</u>	<u>(6 165 251)</u>
	<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>		

Note 38 : Informations sur les parties liées :

Engagement Leasing

AMILCA LLD

Au cours de l'exercice 2022, HL a mis en force 18 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 2 459 108 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 20 036 954 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 sur ces contrats s'élève à 1 061 211 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 8 191 147 dinars.

NIDA SA

Au cours de l'exercice 2022, HL a mis en force un contrat au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle détient directement 35,56 % du capital, pour un montant de 75 678 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 469 513 dinars

La marge brute réalisée en 2022 sur ces contrats s'élève à 12 095 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 89 381 dinars.

Société Financière Tunisienne

Au cours de l'exercice 2022, HL a mis en force 2 contrats au profit de la société « Financière Tunisienne », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 247 234 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 402 833 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 sur ces contrats s'élève à 23 591 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 237 572 dinars.

MANUFACTURING INTLE COMPAGNY « MIC »

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « MANUFACTURING INTLE COMPAGNY (MIC) », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 517 768 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 sur ces contrats s'élève à 4 079 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ces contrats est nul.

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES « UGFS »

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « UNITED GULF FINANCIAL SERVICES (UGFS) », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 88 249 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 sur ce contrat s'élève à 177 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ce contrat s'élève à un dinar.

STE INVESTMENT TRUST TUNISIA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « INVESTMENT TRUST TUNISIA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 480 597 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 sur ces contrats s'élève à 4 309 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ces contrats s'élève à 25 934 dinars.

STE STIAL SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STIAL », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, totalise la somme de 622 482 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 sur ces contrats s'élève 9 529 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ces contrats s'élève à 56 609 dinars.

STE BOISSONS DU CAP BON

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « BOISSONS DU CAP BON », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 54 776 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ce contrat s'élève à un dinar.

CENTRALE LAITIERE DU NORD

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « CENTRALE LAITIERE DU NORD », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 383 433 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ce contrat s'élève à 7 dinars.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 35 958 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 sur ce contrat s'élève à 1 325 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ce contrat s'élève à 8 800 dinars.

STE IDENTITY & PARTNERS SA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », filiale de la société NIDA dans laquelle HL a des dirigeants en commun, s'élève à 146 174 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 avec de ladite société s'élève à 12 029 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ce contrat s'élève à 80 044 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 78 440 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 sur ce contrat s'élève 8 542 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ce contrat s'élève à 55 379 dinars.

PRYM FASHION TUNISIE

En 2022, HL a mis en force un contrat au profit de la société « PRYM FASHION TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 91 351 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 286 923 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 sur ces contrats s'élève 19 978 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ce contrat s'élève à 188 232 dinars.

STE Confection Ras Jebel

En 2022, HL a mis en force trois contrats au profit de la société « STE Confection Ras Jebel », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 294 845 dinars.

La marge brute réalisée 31 décembre 2022 sur ces contrats s'élève à 25 786 dinars.
Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ces contrats s'élève à 222 068 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 25 décembre 2021 au 28 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève 6.452 DT.

2- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 7500.000 DT, durant la période allant du 28 janvier 2022 au 23 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 51.743 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 500.000 DT.

Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 7 novembre 2021 au 20 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 10.837 DT.

2- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 23.500.000 DT, durant la période allant du 6 janvier 2022 au 30 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 313.431 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 4.500.000 DT.

EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 18 décembre 2021 au 23 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 7.816 DT.

2- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 17 janvier 2022 au 18 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 128.040 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.500.000 DT.

Mme NADIA MEDDEB DJILANI

1- HL a réalisé, en 2021, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 9 octobre 2021 et échéant le 7 avril 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 23.206 DT.

2- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 7 avril 2022 au 2 avril 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 64.114 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.000.000 DT.

Les héritiers du Feu Abdelkader ESSEGHAIER

1- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 9 novembre 2021 au 18 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 10.837 DT.

2- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 8 janvier 2022 au 13 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève 258.867 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 3.000.000 DT.

REPRESENTATION INTERNATIONALE

HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9.500.000 DT, durant la période allant du 13 janvier 2022 au 8 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 69.727 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 500.000 DT

Avance en compte courant associés

Le conseil d'administration réuni le 27 Août 2018, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 9 % l'an. L'avance en compte courant a été remboursée en totalité le 25 décembre 2022.

Le produit constaté à ce titre, en 2022, s'élève à 22 187 dinars.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease à fin 2022 sont au nombre de 12.

Les charges supportées au titre de l'année 2022 s'élèvent à 254.738 DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 21 février 2018, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2022 à 33 861 dinars hors taxes, soit 38 265 dinars toutes taxes comprises.

Acquisition d'un bureau

Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé

au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle agence. La superficie du local est de 83m² avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m² hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021.

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2022	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2022	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2022	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2022
Avantages à court terme	100 000	-	527 196	2 186	404 647	30 000	162 500	162 500
Rémunérations brutes	100 000	-	500 000	-	380 000	30 000	-	-
Charges sociales	-	-	8 744	2 186	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	18 452	-	24 647	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	162 500	162 500
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	-	527 196	2 186	404 647	30 000	162 500	162 500

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 50.000 DT.

NOTE 39 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2022, la Société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale ponctuelle portant sur l'impôt sur les sociétés et ce, au titre de l'exercice 2018.

Un avis de redressement a été notifié à la société en Décembre 2022 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 488 692 DT à 324 579 DT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale.

Jusqu'à la date d'arrêté des comptes, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position définitive quant aux arguments présentés par la société.

A l'état actuel des choses, Hannibal Lease a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

NOTE 40 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 28 mars 2023, font apparaître un total du bilan de 589.677.715 DT, un bénéfice net de 6.092.315 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 16.055.078 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2022, les créances s'élèvent à 555.679 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 47.378 KDT et les agios réservés ont atteint 3.692 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 28 mars 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 4 Avril 2023

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT

Said MALLEK

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

1- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 7.500.000 DT, durant la période allant du 28 janvier 2022 au 23 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 51.743 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 500.000 DT.

2- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 23.500.000 DT, durant la période allant du 6 janvier 2022 au 30 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 313.431 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 4.500.000 DT.

3- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 17 janvier 2022 au 18 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 128.040 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.500.000 DT.

4- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 8 janvier 2022 au 13 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève 258.867 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 3.000.000 DT.

5- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 7 avril 2022 au 2 avril 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 64.114 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.000.000 DT.

6- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9.500.000 DT, durant la période allant du 13 janvier 2022 au 8 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 69.727 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 500.000 DT

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Le conseil d'administration réuni le 27 Août 2018, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 9 % l'an.

L'avance en compte courant a été remboursée en totalité le 25 décembre 2022.

Le produit constaté à ce titre, en 2022, s'élève à 22 187 dinars.

2- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 25 décembre 2021 au 28 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève 6.452 DT.

3- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 7 novembre 2021 au 20 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 10.837 DT.

4- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 18 décembre 2021 au 23 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 7.816 DT.

5- HL a réalisé, en 2021, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 9 octobre 2021 et échéant le 7 avril 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 23.206 DT.

6- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 9 novembre 2021 au 18 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 10.837 DT.

7- Le conseil d'administration réuni le 21 février 2018, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2022 à 33 861 dinars hors taxes, soit 38 265 dinars toutes taxes comprises.

8- Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle

agence. La superficie du local est de 83m² avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m² hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

– Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et il lui a fixé sa rémunération.

– Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société. Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022 lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

– Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint. Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022 lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2022, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2022	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2022	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2022	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2022
Avantages à court terme	100 000	-	527 196	2 186	404 647	30 000	162 500	162 500
Rémunérations brutes	100 000	-	500 000	-	380 000	30000	-	-
Charges sociales	-	-	8 744	2 186	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	18 452	-	24 647	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	162 500	162 500
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	-	527 196	2 186	404 647	30 000	162 500	162 500

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 50.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 4 Avril 2023

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT
Said MALLEK